



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 28 janvier 2019  
A 20 Heures 30**

**Conseillers en exercice : 23 - Présents : 20 - Votants : 20**

L'an deux mil dix-neuf, **le vingt huit janvier**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

**Date de la convocation** : 21 janvier 2019

**Présents** : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, LE SENECHAL, DEHOVE, RIEUX, GUILLAS, GUEHENEC, TANGUY, LE BAYON, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, LE SOMMER, BELLEC, LE PORT

**Absents excusés** : Fabienne STEPHANT (procuration à Murielle RIEUX), Solenn LE MESTRE (procuration à Anne-Laure LE PORT)

**Absent** : Rémi KERGOZIEN

**Secrétaire de séance** : Anne-Laure LE PORT

**Compte-rendu affiché le** : janvier 2019

### **ORDRE DU JOUR**

Généralités :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2018 ;

Finances-Personnel :

2. Demande de subvention investissement auprès de la CAF ;

Jeunesse :

3. Pause Méridienne-convention avec l'association d'échec de Sainte Anne d'Auray ;

Culture :

4. Sentiers de randonnée ;

Environnement

5. Approbation rapport sur les déchets ;
6. AQTA-Transfert de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Divers :

7. Questions diverses ;
8. Réunions à prévoir.

En liminaire, le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour, les éléments étant parvenus en mairie après l'envoi de la convocation. Il s'agit du tarif du spectacle Mélioscènes et de la saisine de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés autorise le Maire à rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Le Maire indique qu'il convient également d'élire le secrétaire de séance. Mme Anne-Laure Le Port se porte candidate. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés, élit Mme Anne-Laure Le Port secrétaire de séance.

La question sur le rapport des déchets 2017 élaboré par la Communauté de Communes étant présenté par M. Zilliox, agent d'AQTA, le Maire demande l'autorisation de l'aborder en point n°2 afin de pouvoir le libérer rapidement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accède à la demande du Maire.



1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2018
---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2018.

2 Approbation rapport sur les déchets 2017
--

Le Maire présente M. Zilliox et indique que le document présenté est celui qui l'a également été au conseil communautaire.

M. Zilliox aborde les différents points suivants :

- l'évolution des tonnages collectés. A titre de comparaison, le tonnage collecté, environ 34000 tonnes, correspond au poids de 8,5 Tour Eiffel ;
- l'évolution des tonnages en déchèterie (51 260 tonnes en 2018) qui est en augmentation ;
- le mode de traitement des déchets ;
- le devenir des déchets collectés avec les différentes filières de valorisation. Elizabeth Gouello demande si, avec le développement du E-Commerce, la quantité de carton n'a pas considérablement augmenté ? M. Zilliox répond qu'aucune augmentation significative n'a été constatée sauf sur les îles.

Michel Belz pose la question de la quantité de déchets verts. M. Zilliox indique qu'elle est différente suivant les années.

- les données relatives à l'incinérateur de Plouharnel dont l'arrêt est programmé en 2022. Les résultats des contrôles sont nettement en dessous des normes et aucune retombée significative n'a été décelée dans les lichens et les sols en 2017. Corinne Kervadec demande si les résultats sont en hausse ou en baisse. M Zilliox indique qu'ils varient d'une année sur l'autre et que ce sont des analyses très sensibles à la moindre modification de l'environnement même extérieur à l'usine ;

- les indicateurs financiers. Elizabeth Gouello remarque que jusque-là, Locoal-Mendon était soumise à la REOM basée sur le nombre d'occupants de la maison mais que suite au vote du Conseil Communautaire, la TEOM basée sur la valeur locative, sera appliquée à l'ensemble des communes d'AQTA. Les élus communaux auraient préféré rester à la REOM. Toutefois, les simulations ont montré qu'il n'y aurait pas de grosses modifications sur la commune à l'exception de très rares cas. Le Maire confirme cette analyse.

Michel Belz aborde la question des déchets plastiques agricoles et remarque qu'AQTA ne les prend pas en charge. Les agriculteurs payent une taxe de 200€ à la filière Adivalor pour évacuer ces déchets. M. Zilliox indique que le problème est la pureté de ce type de déchet.

Murielle Dehove remarque que malgré le tri sélectif, les tonnages collectés n'ont pas changé en 10 ans. M. Zilliox indique que la population a augmenté et que les pratiques ont changé mais que le tri sélectif doit être amélioré.

David Le Sommer expose que de nombreuses informations circulent sur la manière de pratiquer le tri. Où peut-on trouver la bonne information ? M. Zilliox répond qu'il y a les guides de tri fournis par AQTA. Karine Bellec rajoute que l'un des problèmes est sans doute que les pratiques de tri sont différentes d'une Communauté de Communes à l'autre.

Le Maire demande le nombre de poubelles auquel les habitants vont arriver. M. Zilliox expose que sur Lorient Agglomération, il y a 3 poubelles. Il indique également qu'aujourd'hui, il y a 350 Tonnes de tri refusées soit environ 17%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le document de présentation est disponible en mairie et sur le site internet de la Commune en annexe du présent compte-rendu.

3 Demande de subvention investissement auprès de la CAF
---

Le Maire explique que dans le cadre d'acquisition de matériel pour les services ALSH, espace jeune, garderie et pause méridienne, il est possible d'obtenir une subvention de 30% maximum du montant Hors Taxe par la CAF. Les investissements suivants sont proposés pour un montant total de 18490€ TTC soit 15408€ H.T. :

- ALSH et mini-séjours

Achat mobilier coin calme	750 €
Achat mobilier motricité	1 000 €
Achat matériel camp réchaud électrique	1 100 €
Toboggan	7 600 €
Téléphone	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 650 €</b>

- Espace Jeune

Ordinateur	1 300 €
Babyfoot	1 100 €
Matériel divers tableau, pouf	450 €
Table et banc extérieure	1 800 €
Téléphone	200 €
<b>Total</b>	<b>4 850 €</b>

- Pause méridienne

Mobilier	260 €
Tapis	60 €
Tables bancs	240 €
Mobilier lecture	130 €
<b>Total</b>	<b>690 €</b>

- Garderie

Mobilier (bac livres, poufs...)	450 €
Meuble rangement	250 €
Jeux extérieur	1 600 €
<b>Total</b>	<b>2 300 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CAF pour les investissements présentés ci-dessus.

#### 4 Pause méridienne-Convention avec l'association d'échec de Sainte Anne d'Auray

Le Maire rappelle que suite à la fin des Temps d'Activité Périscolaires, un renforcement des activités pendant la pause méridienne a été mis en place. Dans ce cadre, il a été fait appel à l'association d'échec de Sainte-Anne d'Auray (ELSA) qui intervenait déjà dans le cadre des TAP. Le coût de cette intervention est de 20€/h soit au total 150€ pour 7h30 d'intervention.

Karine Bellec demande le nombre d'activités se déroulant. Catherine Besnard répond qu'il y a 5 à 6 activités proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention avec l'association d'échec de Sainte -Anne d'Auray.

#### 5. Sentiers de randonnée

Le Maire expose qu'un nouveau sentier Salle Emeraude/Kerio est actuellement à l'essai Les propriétaires des parcelles privées concernées par ce sentier ont donné un accord verbal. Il s'agit de :

- parcelles cadastrées ZM n°11 et 52 : famille Georget ;
- parcelle ZM n°86 : famille Lorho

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer les conventions avec les propriétaires des parcelles ZM n°11, 52, 86 et les Sentiers de Locoal-Mendon.

#### 6 AQTA-transfert de la compétence Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)

Le Maire expose que la compétence GEMAPI a été transférée d'office à la Communauté de Communes par la Loi. Les statuts d'AQTA doivent donc être modifiés. Cette modification a déjà été entérinée par le conseil communautaire mais chaque commune doit également voter les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes AQTA.

Elizabeth Gouello indique qu'à terme une taxe pourrait financer cette compétence mais pour l'instant rien n'a été décidé.

#### 7. Tarif Méliscènes 2019

Gilles Thunet expose qu'un tarif commun entre l'ensemble des communes participant à Méliscènes est proposé. Pour 2019, il est de 6€ c'est-à-dire identique à celui de 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et approuve le tarif 2019 du spectacle Méliscènes : 6€.

#### 8. Saisine de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)

Le Maire expose que le dossier de M. Mollo à Penhoët avait déjà fait l'objet d'une saisine de la CDNPS. Des remarques ayant été émises, un dossier de certificat d'urbanisme a été déposé et doit être soumis à la CDNPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à saisir la CDNPS pour le dossier de M. Mollo.

## 9. Questions diverses

David Le Sommer présente la carte des frelons asiatiques 2018. Le nombre de nids primaires en 2018 est sensiblement identique à celui de 2017. Il est important de continuer à piéger. Une réunion est organisée sur ce thème le 23 mars à 10h à la médiathèque.

Le Maire indique que dans le cadre du grand débat national, une réunion est organisée à Belz, Salle des Astéries, le 7 février 2019 à 20h.

## 10. Dates

Conseil Municipal : 25 mars 2019

Comité de suivi Agenda 21 : 4 février 2109 à 20h30

Commission Urbanisme : 5 février 20h30

Commission Tripartite : 7 février 2019 à 18h30

Commission Culture : 11 février 2019 à 20h30

Commission Environnement : 25 février 2019 à 20h30

Commission Travaux : 27 février 2019 à 20h30

Commission Jeunesse : 4 mars 2019 à 18h30

Commission finances : 11 mars 2019 à 20h30

Conseil d'Administration du CCAS : 1<sup>er</sup> avril 2019 à 18h30